

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 27 Safar 1448
11 Août 2026

N° 98

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2528
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2529
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2529
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2534
Homologation de résolutions	2535
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2535
Avis aux créanciers.....	2541
Convocations	
Sociétés anonymes	2542
Actes Administratifs	
Avis au public	2546
Divers	
Avis au public.....	2547
Rectificatifs	2547
Liste des Titulaires de comptes inactifs	
Arab Tunisian Bank	2548
WIFAK INTERNATIONAL BANK	2549
Banque Tuniso-Koweitienne	2550
TSB BANK	2554
ASSURANCES BIAT	2557

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

N° 745/2026

Date : 28/07/2026

Raison sociale de la société citoyenne : Société Citoyenne Locale Arken

Nature de la société : Locale

Capital social souscrit : 5000

Siège social : Près de l'école primaire, Dghoumes, Dégache

Activité : Projet Agricole Intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 13/07/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des actions : 500

Etablissement bancaire (succursale régionale) : BTS - Agence de Tozeur

Période de souscription : du 6/8/2026 au 30/9/2026

Privilèges stipulés dans les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice des droits de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne : Oui

Convocation à l'Assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'Assemblée générale constitutive : Selon l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Chokri ZBIDI : Délégation Dégache, Gouvernorat Tozeur, Adresse Dghoumes

Yassine MAEITI : Délégation Dégache, Gouvernorat Tozeur, Adresse Dghoumes.

2026R02362SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Locale

Numéro d'immatriculation : 692/2026

Date : 04/08/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Locale AL BURAQ

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit : 5 000.000 dinars.

Siège social : Cité la Mosquée - Délégation d'El Krib - Gouvernorat de Siliana.

Activités : Réalisation d'un projet agricole intégré et prestation de services agricoles.

Durée de la société : 99 ans.

Date de dépôt du projet de statuts types : 17/06/2026.

Nombre de parts à souscrire : 10 parts.

Valeur nominale des parts : 500.000 dinars.

Banque (succursale régionale) : Société Tunisienne de Banque (STB) - Agence de Siliana.

Période de souscription : Du 04/08/2026 au 21/08/2026.

Privilèges prévus par les statuts types : Oui.

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui.

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui.

Convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale de constitution : Commune d'El Krib - Délégation d'El Krib - Gouvernorat de Siliana.

Liste des fondateurs :

Emna BEN HADID : Ferme Ben Hadid, El Krib Nord Siliana

Wafa Sliti : Cité Abedrabou 1 - El Krib Siliana.

2026R02371SODB1

Avis au public

N°442/2026

Date : 27/07/2026

Dénomination sociale de l'entreprise communautaire : Entreprise communautaire locale El Heddaj

Catégorie de l'entreprise : Locale

Montant du capital social de l'entreprise ouvert à la souscription : 5000,00 D

Adresse prévue du siège social de l'entreprise : Heddaj, Menzel Bouzaiane

Objet de l'activité de l'entreprise : Projet agricole intégré

Durée prévue de l'entreprise : 99 ans

Date de dépôt du projet d'acte constitutif type : 15/04/2026

Nombre de parts sociales nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500,00 D

Etablissement bancaire (agence régionale de l'établissement bancaire) : Banque Nationale Agricole - Meknassy

Période ouverte à la souscription : du 30/07/2026 au 25/08/2026

Avantages accordés conformément aux dispositions de l'acte constitutif type : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Ismail Rabaoui : Délégation Menzel Bouzaiane, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité El Houssine Bouziane

Houssein Eddine Saad : Délégation Menzel Bouzaiane, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Dakhlet Heddaj.

2026X01129SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

1- Election des membres du Conseil d'Administration

2- Désignation du commissaire aux comptes

POLYCLINIQUE ESSALAMA SFAX

SA au capital de 7.650.500 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs, Place Bab Jebli 3003 SFAX

RC : B1135031997

MF : 503855N/A/M/000

1- En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 25 Juin 2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 15 Juillet 2026 sous le n°26804456, selon quittance N°M004747 et déposé au registre national des entreprises à Sfax le 28 Juillet 2026 sous le numéro 2026124221; il a été décidé :

I- D'élire Messieurs Slim Elleuch, Youssef Ghayaza, Jaouhar Bouzguenda, Lotfi Turki, Mohamed KRID, Nouredine Elleuch, Rachid Hentati, Morched Walha, Mounir Gouiaa, Slim Charfi, Wissem Kotti et Mohamed Châabouni en tant que membres du conseil d'administration, pour une période de 3 ans, soit les exercices 2026, 2027 et 2028.

II- De désigner Monsieur Raouf Ghorbel en tant que commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans 2026-2027-2028.

2026X01131SANB2

Désignation de Commissaires aux Comptes

Société BIENVU

SA au capital de : 2 451 480 D

Siège social : Avenue Paris N°29 Tunis

Identifiant Unique : 0645015Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22/06/2026 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 26/06/2026 quittance N°M047346 enregistrement N°26803209, les actionnaires ont décidé la désignation de Messieurs Abdellatif ABBES et Tarek ABDENATHER en qualité de commissaires aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Ledit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 11/07/2026 sous le N°2026P44109473.

2026402837SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

CAFE SFAX

SARL au capital de : 2.500DT

Siège social : 14, Av. Hedi Chaker - Tunis

M.F n° : 01654/P/M/000

Suivant P.V ordinaire en date du 03/04/2026, enregistré à la Recette Rue d'Autriche Tunis le 08/04/2026 sous le n°26701326/29676, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises de 26/06/2026 sous le numéro 2026P8360597, a été décidé :

- Examen et approbation des états financiers et l'exercice 2025.

- Quitus au gérant de leur gestion durant l'exercice 2025 et les années précédentes.

2026402851SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 29/07/2026 enregistré à la recette des

finances La Mornaguia, enregistrement n°26201537, quittance n°M047298. Mme Refka Bent Elhabib Ben Nasser Titulaire de la CIN n°07109251 a vendu à Mr Mourad Ben Amor Elabidi, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente en détail de produits alimentaires, d'épicerie générale, de fruits secs, de fruits à coque, de confiseries, de boissons et de tous produits de consommation, sis au n°02 rue Tarek Ibne Zied La Mornaguia.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT entre les mains du l'acheteur Mr Mourad Ben Amor Elabidi sis au 13 Lotissement Essadika La Mornaguia Manouba.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 08/08/2026.

2026R02354FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dont les signatures ont été légalisées le 29/07/2026 enregistré à la recette des finances d'elmourouj le 29/07/2026 sous Quittance n°M061445, enregistrement n°26203182, monsieur nihed jandoubi a cédé à madame boutaina khantouch la totalité du fonds de commerce situé au n°6 immeuble A3 résidence ibn aljazzar1 elmourouj1 ben arous comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans le dit contrat actuellement exploitée pour tous genre de commerce.

Les oppositions seront faites entre les mains de madame boutaina kantouch sise à l'appartement n°5 situé au 3ème étage immeuble 24 rue dimachk cité albassatine 2 boumhel ben arous et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 04/08/2026.

2026R02358FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 15/08/2022 enregistré à la recette des finances Kabaria en date du 26/08/2022, N° de quittance M048479 N° d'enregistrement 22201120, Mr Achref Ben Aid Ben Ahmed Zekri a vendu à Mr Montassar ben Aid Ben Ahmed Zekri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis 45, rue Hippocrate Ibn Sina, Tunis exploité pour la vente de fruits secs.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 11/8/2026.

2026R02363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s.s.p. enregistré à la recette des finances Radés le 03/08/2026. Quittance n°M052879, enregistrement N°26202238, la Société ADLYNA (RNE N°1756528L), a vendu à la Société «Mon Cahier» (En cours de constitution selon Certificat de réservation de dénomination N° 2026144750735) son Gérant Hafedh ROMDHAN (CIN N°08717431) le fonds de commerce Pâtisserie et autre Commerce situé au N°25 avenue Mohamed Ali RADES.

Le présent avis est paru au quotidien "Echourouk" du 07/08/2026.

Les oppositions se feront durant le délai légal à l'adresse de Maître Larbi BILEL, avocat en cassation, N°2 bis rue Pierre DE COUBERTIN, étage 1, bureau 10, Tunis.

2026R02364FCCC2

Vente de parts dans un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente rédigé par maître SELLAMI Montasser le 2026/07/31 enregistré à la recette des finances de Sbiba le 03/08/2026

quittance n°M025939 Monsieur Samli Ibrahim demeurant cité enassim la Nouvelle Médina Ben Arous a vendu ses quotes parts indivises dans le fonds de commerce exploité comme pâtisserie situé au marché municipal de Sbiba pour le bénéfice de Madame Samli Lina demeurant à l'Avenue de la liberté Sbiba.

La soumission des objections est dans les 20 jours suivant la date de publication de cette annonce dans le journal officiel de République Tunisienne chez Maître SELLAMI Montasser rue Alquods Sbiba.

Cette annonce est parue au journal "ASSABAH" du 03/08/2026.

2026R02365FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 27/04/2026 enregistré à la recette des finances CITE ERRIADH SOUSSE le 15/05/2026 sous le n°26201450, CHEMLI SALMA, demeurant à Sousse a vendu à LAARIF ALA EDDINE, demeurant à SOUSSE, le fonds de commerce destiné à un magasin vendant des vêtements prêt à porter en gros destiné au local à l'avenue IMAM MUSLIM KHEZAMA JAWHRA SOUSSE 4051.

Les oppositions doivent être adressées au Bureau de Maître Ben Dhaou Kamel demeurant RUE Mohamed Maarouf - BATIMENT Gloulou SOUSSE Bureau N°A34 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Al CHOUROUK» n°12687 du 26/6/2026 et au journal «Le Quotidien» n°7748 du 26/6/2026.

2026S01094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté 16/07/2026 enregistré à la recette des finances diar elwafa Sfax le 04/08/2026 quittance n°M074242 d'enregistrement n°26203003 esghair mahdewi Titulaire de la CIN

N°08603254 a vendu et cédé à aziza allegui titulaire de la CIN N°09081335 la totalité du fonds de commerce d'un magasin de commerce de fruits secs, situé à rue majida boullila Imm amen n°12 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN du 07/08/2026.

2026X01125FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 02/06/2026 sous le numéro de quittance MO62988 et numéro d'enregistrement 26202361, Mr Haytham Charfi, titulaire de la CIN n°08751761, a vendu à Mme Sameh Charfi, titulaire de la CIN n°08823872, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce d'habillement et prêt à porter sis à la route saltnia km 4 Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours chez l'acheteur au local sis à la route saltnia km 4 Sfax.

Un extrait a été publié au Journal Chourouk du 15/07/2026.

2026X01130FCCC2

Avis

En vertu des statuts de la société OPTIQUE ET VISION NEILA, en date du 15 juin 2026, enregistrés auprès de la Recette des Finances de Cité Ettadhamen le 24 juillet 2026, sous le reçu n°M070171 et l'enregistrement n°26504023,

Madame Naila Bradai, demeurant à Résidence El Firdaws, Immeuble 8, Appartement 1, Cité El Ghazala, Ariana, a effectué un apport au capital

de la société constitué de l'intégralité du fonds de commerce, ainsi que de l'ensemble du mobilier et des équipements se trouvant et exploités dans le local sis à l'Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamen, Tunis 2041, le tout évalué à la somme de 24750 dinars.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au cabinet de Maître Noura Ghrissa, sis au Centre Dorra, bloc A, Appartement n°4, El Manar 3, Tunis.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 6 juillet 2026.

2026402832FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation de F.C enregistré à la recette des finances rue jazira Tunis le 31/07/2026 enregistrement N°M047120 CHRIFA OUESLATI a donné à AMEL SILVIA IBRAHIM la totalité de F.C situé à rue SAKIET SIDI YOUSSEF MARSA OUEST n°08 TUNIS exploité comme 1/ vente de fruits secs 2/ Station de lavage la DONNATION comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître AYARI Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 7/08/2026 aux journaux Echourouk P 21 et le quotidien P 11.

2026402835FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de cession d'un fonds commerce en date du 21/07/2026 enregistré à la recette des finances de la Ruenahj el Jazira à Tunis le 23/07/2026 quittance n°45805 enregistrement n°26201835 Monsieur Misbah Rezgui a vendu à Mme Oumaima misbah et à Monsieur chafii mesbahi agissant au nom de sa fille mineure sondes mesbahi son fonds de commerce avec tous les éléments matériels et moraux, situé au n°12 bis, Rue de la kasha, Tunis destiné à l'exploitation du commerce sous toutes ses formes.

Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains de Madame oumaima misbah et Monsieur chafii mesbahi, agissant au nom de sa fille mineure sondes mesbahi au local de fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Une copie de cette publication a été insérée au journal Echourouk en date du 06/08/2025.

2026402842FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de Vente d'un fonds de commerce, dont la signature a été légalisée en date du 18/03/2024 et enregistré auprès de la Recette des Finances de la Cité Administrative - Tunis sous le numéro 24201954, quittance n°M036152 en date du 21/03/2024, la société ALPHA DISTRIBUTION TUNISIE, Sarl, MF : 1460238N, dont le siège social est sis au 24, rue Oum Kalthoum, Tunis, représentée par son représentant légal Housseem Eddine Ben Taazayet, a cédé à Madame Sirine, fille de Housseem Eddine Ben Taazayet, l'intégralité du fonds de commerce exploité dans deux locaux commerciaux contigus, sis à l'angle de la rue Sidi Jebali et de la rue Bachir Saoud - Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels, et destiné à l'activité de vente de produits alimentaires.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Al Chourouk et Le Quotidien en date du 11/08/2026.

2026402845FCCC2

Avis

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce signé le 21/07/2026 et enregistré à la recette des finances

MOUROUJ enregistrement n°26203139 quittance n°M060551, M. MONJI BLAKHA a vendu à M.HAMOUDA ANDOLSI TOUT LE FONDS DE COMMERCE SIS A CITE DES MARTYRS LAMTI CENTRE PORTE N°52 mourouj Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce sis A CITE DES MARTYRS LAMTI CENTRE PORTE N°52 mourouj Tunis dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal la PRESSE du 8/08/2024.

2026402850FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 07/07/2026 enregistré à la recette des finances Alyassminette le 14/07/2026 (quittance n°M038929 n° d'enregistrement : 26202698) Monsieur Soufiene Touinsi, adresse n°23 rue souhnoun khaznadar Tunis, a vendu à la société Moon Coffee Friends, SARL en cours de constitution représentée par Marwen Zouaghi, adresse n°7 rue montagne Arafet cité Ennasr Ariana, le fonds de commerce sis au n°6 résidence Thouraya Madina Jadida Ben Arous exploité en activité de café.

Les oppositions doivent être déposées chez Maître Hichem Zoubli avocat, M/F : 840804/E ayant cabinet au 10 rue Medhat bacha, résidence sindibad2, bloc D, 3ème étage 1001 Tunis dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 05/08/2026.

2026402852FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28 juillet 2026 enregistré à la recette des finances du lac le 04 août 2026 quittance n°M074361 enregistrement n°26206486, la Société «Omega

Distribution» SARL représentée par son Gérant Mehdy Ben Mohssen Trabelssi, C.I.N n°00295356, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 0832436, a cédé à la Société «Mercure Retail Tunisa» SARL, représentée par son Gérant Mohamed Lassad Chelbi CIN n°00074364 immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 0381091N, qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité dans le local E2-8 sis au 2ème étage du Centre commercial Tunis Mall - lac 2, destiné à la vente de prêt à porter, chaussures et accessoires pour habillement sport hommes et femmes des marques LACOSTE, GANT et/ou autres marques de renommée internationale avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues auprès du Cabinet de Maître Hédia Mansour, avocate à la cassation, sis à l'immeuble le Cercle des Bureaux B7/4 Le Centre Urbain Nord - Tunis, dans les vingt (20) jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal le temps en date du 08 août 2026.

2026402853FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte .s.s.p. signé le 30/7/2026 enregistré le 31/7/2026 à la recette des Finances cité ettadhamen sous n°26204271 quit n°72366 et publié au Journal Achourouk du 07/08/2026, Mr khatrouch Naoufel a vendu à Mr BOUAZIZI Salim le fonds de commerce sis à la Rue Ibn Khaldoun Ettadhamen «Okla Khafifa».

Les appositions auront lieu au n°15, R 1416 Cité 18 janvier Ettadhmen 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T.

2026402859FCCC2

Location gérance libre

Avis

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commercial (gérance libre)

et contrat complémentaire enregistrés auprès de la recette des finances Manouba le 06/07/2026 et 14/07/2026 sous les numéros 26302918 et 26903042 et quittances numéro 057297 et 059433, la société Mallouli confort et meubles matricule fiscal 0716312 RAM000 représentée par son gérant Chokri bougariou cin 03963501, a loué à la société Mallouli meubles plus, en cours de constitution, représentée par son gérant YASSINE BOUGARIOU, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 14370704, l'ensemble du bien commercial utilisé sis à l'avenue Habib Bourguiba imm Ryahi n°30 Manouba, en, pour être utilisé pour la commercialisation des meubles et électroménagers pour une année à compter du 1er Juillet 2026. Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Shorouk et Le Quotidien le 06 Août 2026.

2026R02361FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré signé et légalisé en date du 27/07/2026 enregistré à la recette des finances de Monastir le 28/07/2026 sous le numéro de quittance M065150 enregistrement N°26305495, Mr Taouil Mohamed a loué à Mr Belkacem Farhat l'intégralité du fonds de commerce exploité pour l'activité de vente de fast-food sous l'enseigne "Al-Moujahid pour les repas légers" situé à l'avenue Mustapha Ben Jannet avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Lablak Faten l'avocate à son cabinet sis à la rue de Chadli Ghedira immeuble El-saghji, 3ème étage Monastir dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cet avis a été publié au Quotidien Echourouk du 06/08/2026.

2026S01090FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23 et 24 Juillet 2026, enregistré à la recette des finances de

Mahdia le 30 Juillet 2026 sous numéro de quittance M061221 et numéro d'enregistrement 26305220, la Société de Production Agricole "SOPAT" son Identifiant Unique 0022671 F représentée par son Gérant légale Mr Iskander MAKNI a loué à Mr Mahmoud ben Sami AHMED titulaire de la CIN numéro 06979749 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au local situé au coin de l'avenue Tahar Sfar et de l'avenue Habib Bourguiba Mahdia destiné à la vente de la viande de volaille et de ses dérivés, frais et cuits sous nom commercial "MLIHA-CHICKOS" pour une année renouvelable du 01/07/2026 au 30/06/2026.

Toutes oppositions doivent être adressées au siège de locataire sise à rue saad kom bennani Bennane Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a également été publié au journal "Le Quotidien" le 04 août 2026 sous numéro IP626/219.

2026S01092FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte de location d'un fonds de commerce signé le 23/07/2026 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 04/08/2026 quittance N°62269: marwa bent Mohammed ben hesine atia titulaire de la CIN 06961138, a loué à Mr saber ben Mansour ben Mohamed derira titulaire de la CIN 08694117 la totalité du fonds de commerce du local destiné «Restaurant» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la terrasse 1 mai au marché central de MAHDIA.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 11/8/2026.

2026S01096FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 juillet 2026, la société SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba, en sa qualité de propriétaire, a donné en gérance libre à Mme OLFA Ben Moncef Ferhat, un fonds de commerce sis à Mahdia, exploité sous l'enseigne "Maliha Cheykos", destiné à l'activité de vente de viandes et produits dérivés. La gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 1er juillet 2026, renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 3.400 dinars, avec une augmentation annuelle de 5 % selon les conditions prévues au contrat. Le contrat comprend les éléments corporels et incorporels ainsi que les équipements et matériels composant le fonds de commerce.

2026S01101FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP établi par maître lyadh Bejaoui, enregistré à la recette des finances rue de la Gare le 17/03/2026 sous le numéro 26301923 et quittance n°M018772, la société Smarteng identifiant unique 1283056V, sise au 18 rue 7441 Manar 1, représentée par son gérant Mohamed WALHA titulaire de la CIN n°007370246, a loué à la société STEAMENG, société en cours de constitution, représentée par son gérant Mohamed WALHA titulaire de la CIN n°007370246, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce, situé au 56 rue Houcine bouzaïene 1001 bab bhar Tunis.

Toute opposition est acceptée dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT, entre les mains du locataire au local concerné.

Cet article est publié le 08/08/2026 aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2026402836FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 7 juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de La Goulette le 9 juillet 2026, sous le reçu n° M74876 et sous le numéro d'enregistrement 26305617, Monsieur Abdelhamid Ben Rabah Ghazouani, titulaire de la carte d'identité nationale n°00371292, a donné en location-gérance à Monsieur Youssef Amer, titulaire de la carte de séjour tunisienne n°00067935, immatriculé sous l'identifiant unique n° 1442764E, demeurant au 30, rue du 18 Janvier, Le Kram Est, Le Kram, Tunis, un fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et femmes, sis au 191, avenue Habib Bourguiba, Le Kram, Tunis. La présente location-gérance est consentie pour une durée de cinq (5) années, renouvelable, prenant effet à compter du 1er mars 2026 et expirant le 28 février 2031. Le présent avis a été publié au journal Essahafa en date du 7 août 2026.

2026402840FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Guedhami Alouini Haifa, Avocat à la cour de cassation, en date du 27 juillet 2026 et enregistré au registre des finances à Mansourah Kairouan le 27 juillet 2026, Mohammed Naceur Guerfela, titulaire de la CIN 01988854, a loué à Essayed Chiha, titulaire de la CIN 07537537, son fonds de commerce, Boulangerie, sise à cité Ibn Jazzar Westia Kairouan.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2026402857FCCC3

LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un contrat de location-gérance libre sous seing privé en date du 06/06/2026, enregistré à la

Recette des Finances de La Goulette le 27/07/2026, sous le n°26306045, quittance n°M79636.

La société «LA CAVERNA», titulaire du matricule fiscal n°1108805 F, dont le siège est sis au 9, rue de l'Oasis, Cité Les Palmeraies, L'Aouina, Tunis, agissant en qualité de propriétaire du fonds de commerce, a donné en location-gérance libre à la société «ALYAMEN ALSAAID», SARL, au capital de 15.000 dinars, dont le siège social est sis au 9, rue de l'Oasis, Cité Les Palmeraies, L'Aouina, Tunis, titulaire de l'identifiant unique/RNE n°1993705 G et du matricule fiscal n° 1993705 G, représentée par son gérant Monsieur Safouen LARAIEDH, La totalité du fonds de commerce exploité au 9, rue de l'Oasis, Cité Les Palmeraies, L'Aouina, Tunis, ayant pour activité l'exploitation d'un restaurant, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une (1) année, prenant effet à compter du 01/07/2026 et arrivant à expiration le 30/06/2027, moyennant une redevance mensuelle de cinq mille (5.000) dinars.

Le locataire gérant exploitera le fonds de commerce à ses risques et périls et sous sa responsabilité.

Les éventuelles oppositions devront être formulées dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), à l'adresse suivante :

9, rue de l'Oasis, Cité Les Palmeraies, L'Aouina, Tunis.

2026402858FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location de fonds de commerce objet de législation de signature le 24/07/2026 à la municipalité de Menzel Bourguiba et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 24/07/2026, sous numéro 26301962, quittance n°M061088, Monsieur Mongi Jouini cin n°01361861, a loué à Monsieur

Béchir Khelifi cin n°08907514 la totalité du fonds de commerce, commerce volaille et dérivé sise à 107 avenue de l'indépendance Menzel Bourguiba pour une durée de 5 ans début de contrat le 01/07/2026 jusqu'à 30/06/2031. Un extrait de cette annonce a été publié au journal Echourouk et le Quotidien du 09/08/2026. Les oppositions seront acceptées à l'adresse du de fonds de commerce précitées, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.
2026402860FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Jodhour pour le Développement Culturel et le Tourisme Saharien et Montagnard à Médenine

Siège : Immeuble Chérigui, 3ème étage, bureau numéro un.

Objectifs :

- 1- Contribuer au soutien des initiatives et à l'encouragement des manifestations dans le domaine du développement local, régional et culturel.
- 2- Contribuer à la préservation du patrimoine culturel saharien et à sa promotion en tant que destination touristique culturelle propre à la région.
- 3- Contribuer à la valorisation des coutumes, des traditions, du patrimoine oral et des arts populaires, en coordination avec les parties compétentes en la matière.
- 4- Œuvrer à relier la culture au développement économique de la région.

5- Etablir des liens avec des associations poursuivant des objectifs similaires, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres :

Adel Atig : Président de l'association

Samar Mahdaoui : Secrétaire générale

Abdelaziz Bouabidi : Trésorier.

2026R02353APSF1

Constitution d'une association

Dénomination sociale : Association «Masarat Culturelle»

Siège social : 05, Rue Mohamed Abdo, Kébili 4200.

Objectifs :

- 1- Diffuser la culture et le savoir, et contribuer à élever le niveau de conscience culturelle des différentes tranches d'âge.
 - 2- Soutenir la création artistique et littéraire, et encourager les jeunes talents à s'exprimer et à innover.
 - 3- Renforcer le sentiment d'appartenance à l'identité nationale et contribuer à la préservation ainsi qu'à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, en coordination avec les services compétents du ministère de la Culture.
 - 4- Nouer des partenariats et consolider les relations avec des associations et structures similaires, tant en Tunisie qu'à l'étranger (dans les pays entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie), en vue d'échanger expertises et expériences.
 - 5- Lier la culture au développement et contribuer à la réalisation du développement culturel aux échelles locale et régionale.
- Membres :
- Président : Adam Jebali
- Secrétaire général : Joud Cherif
- Trésorière : Kholoud Saïd.
- 2026R02359APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Hayat pour la protection des animaux à Hammam Sousse

Siège : 29, Rue Ali Bach Hamba, Hammam Sousse 4011

Objet : Association civile indépendante à but non lucratif, qui s'intéresse à la protection et à la prise en charge des animaux, ainsi qu'à leur intervention et leur prise en charge par des moyens légaux et humains.

Objectifs :

Contribuer à la diffusion de la culture du respect et de la bienveillance envers les animaux au sein de la société.

Sensibiliser à l'importance de la stérilisation et de la vaccination des animaux errants et domestiques.

Contribuer à la prise en charge des animaux dans le besoin en coordination avec les services compétents et les médecins vétérinaires.

Contribuer à l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information dans le domaine de la protection des animaux et de la préservation de l'environnement.

Coopérer avec les autorités locales et les structures concernées dans le respect des lois en vigueur.

La Présidente : Wissal Ben Kamela

La Secrétaire Générale : Dorra Ramoul

La Trésorière : Houda Laatiri.

2026S01098APSF1

Constitution du Syndicat des Propriétaires de la Résidence Jnina

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale, établi par le notaire Mme Chouchane et son assesseur, le 20 juillet 2026, et enregistré au registre provisoire, pages 21 à 24, sous le numéro 2230, et après acquittement des frais d'enregistrement auprès du service des impôts d'El Kàlaa El Kebira, il a été décidé de constituer le Syndicat des Propriétaires de la

Résidence Jenina, située sur la route Al-Shatt Al-Tantana, à Akouda. Les personnes suivantes ont été nommées :

Najib Rekik : Président

Mohamed Jernour : Secrétaire général

Malak Ghandour : Trésorier

Les statuts ont également été approuvés.

2026S01099APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Le Pari pour la Culture et la créativité.

Siège de l'association : cité Sahnoun, Rue de Fès - menzel - El Mhiri 3114

Objet : Association culturelle.

Objectifs :

- Renforcer la vie culturelle locale.
- Soutenir les initiatives créatives et artistiques des jeunes.
- Promouvoir la diversité culturelle et le respect des différentes expressions et créations.
- Valoriser le patrimoine local et national ainsi que les métiers traditionnels.
- Encourager l'éducation à la citoyenneté et à l'esprit critique.
- Renforcer l'innovation numérique dans l'action culturelle.
- Créer les partenariats avec les institutions culturelles, associatives de jeunesse, éducatives et universitaires.

Membres :

Président de l'association : Hmidi Anis

Trésorière : Faidi Yamina

Secrétaire générale : Mighri Karama

Membre : Selmi Youssef.

2026S01102APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Organisation tunisienne pour les débats et le dialogue

Siège social : Faculté de droit de Sfax, route de Sidi Mansour, km 10, Sfax 3061

Procès-verbal de vérification n°10166 du 16 juillet 2026.

Objectifs :

- Contribuer au développement de méthodes et de mécanismes d'apprentissage innovants à tous les niveaux d'enseignement et à la promotion de la recherche scientifique dans les différentes sciences humaines
- Contribuer à la diffusion d'une culture du débat compétitif et du dialogue selon des méthodes scientifiques rigoureuses, et développer les compétences des jeunes en matière d'expression orale et de raisonnement logique
- Contribuer à rendre les matières scientifiques plus accessibles aux jeunes et aux adolescents, et à promouvoir les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme
- Contribuer à soutenir les activités artistiques et culturelles

Président : Sami Ayadi

Secrétaire Général : Mondher Yousfi

Trésorière : Hajar Hamami.

2026X01135APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : "L'association d'Al-Rahman pour L'enseignement du coran.

Adresse : Cité Ben Younes Gafsa Sud

Le sujet : PV de constat N°15998 le 14/06/2024

Les objectifs : Enseignement de la prononciation correcte du coran lors de la récitation et de la mémorisation.

Apprentissage des règles de tajweed.

Correction de la prononciation.

Correction de la récitation.

Comité :

Le président de l'association : Salha Brahmi

Secrétaire général : Mohamed Belgacem

Trésorière : Zaida slimen.

2026X01136APSF1

Constitution d'une association

L'association «Pour ta vie» (Pro Vita Tua en latin) a été constituée.

Siège social : Rue du Koweït, Immeuble tour Bleu, 3ème étage, Bureau n°4, Hammamet.

Objectifs :

Contribuer aux efforts de l'Etat dans le domaine des activités et culturelles et inciter au respect des réglementations légales en vigueur dans le secteur culturel.

Membres de l'association :

Président : Giovanni Maio.

Vice-président : D'Alu Paolo.

Trésorière : Fontanella Quintino.

Secrétaire générale : kamilia Ferjani.

2026402839APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un comité d'un syndic

Résidence Essaraya - Hergla - Sousse

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 01/08/2026 rédigé par l'huissier de justice Maître Hela SAMMARI enregistré à la recette des finances Avenue Mhamed Maarouf à Sousse le 05/08/2026 sous N°2841 Quittance N°M067660, déposé à la municipalité de Hergla le 10/08/2026. Il a été mentionné l'élection d'un nouveau comité qui se compose :

Président : Mr Raied Aziz TENJEL.

Trésorier : Mr Néjib BRAIEK.

2026S01100APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Cabinet de Maître Naoufel Brahmi
Huissier de justice
Rue Assad Ibn al-Fourat - Béja
Téléphone : 95 850 005

Qu'il soit porté à la connaissance du public que, le 8 septembre 2026 à 9

heures du matin et les heures suivantes, aura lieu la vente du fonds de commerce dénommé «Café El Andalous» ainsi que du restaurant qui en dépend, situé à l'Avenue de France avec tous ses éléments corporels et incorporels composés de :

- 1/ Le droit au bail (droit de location) ;
- 2/ Les éléments incorporels, à savoir la clientèle, la renommée et le nom commercial;
- 3/ Les éléments corporels, à savoir toutes les choses attachées au fonds de commerce et faisant l'objet du droit au bail, tels qu'ils figurent dans le procès-verbal d'expertise judiciaire en date du 13 janvier 2023, selon le procès-verbal n°2290-2289-2288-2287-2409.

Propriété du fonds de commerce : La propriété du fonds de commerce a été acquise par la société condamnée en vertu d'une constitution autonome.

Loyer du local Six cents dinars (600 TND) par mois, conformément au rapport d'expertise et selon la déclaration du représentant légal de la société condamnée.

Prix de mise à prix (prix de départ) : Neuf cent soixante-seize mille vingt-six dinars et deux cent soixante huit millimes (soit 976 026,268 TND).

Frais : L'acquéreur adjudicataire supportera tous les frais de justice exceptionnels exposés aux fins de la vente du fonds de commerce, ainsi que les frais des procès-verbaux dressés dans le cadre de l'exécution de cette décision, les frais d'enregistrement du procès-verbal de vente, les frais de publicité légale et les frais de recouvrement.

Charges et hypothèques : Il n'existe aucune charge ni aucune hypothèque sur le fonds de commerce faisant l'objet de la vente.

Les créanciers : 1- Mohamed Jabri Demeurant cité Ennozha Beja - 2- Moez Ben Brahim Demeurant cité Ennozha Béja -3- Salah Amdouni Demeurant Rue Amor Kalchani Béja - 4- Adel Amri Demeurant cité Ennozha Beja - 5- Ali Bokri Demeurant Cité El Manar Béja ayant élu leur domicile au

cabinet de Maître Mohamed Ali Ghozzi situé rue Habib Haddad immeuble Ben Ammar, 2ème étage.

Société condamnée (débitrice) : La société «Karima» SARL représentée par son représentant légal connue sous l'enseigne Café El Andalous, dont le siège social est situé rue de France à Béja, immatriculée sous le numéro d'identification unique 0768924 B.

Titre exécutoire : Jugement civil rendu par le tribunal de première instance de Béja en date du 20 novembre 2025, sous le numéro 451.

Note : Ne peuvent participer à la surenchère que ceux qui ont consigné au moins 10 % du prix d'ouverture sur le prix de vente, au plus tard le jour de la surenchère, auprès de l'officier ministériel chargé de l'exécution et procédant à la surenchère.

Le cahier des charges peut être consulté au cabinet de Maître Naoufel Brahmi, Huissier de justice chargé de la vente, pendant les heures ouvrables (horaires administratifs).

2026R02357VEPA1

Vente immobilière (par la Diminution de 40%)

Maître Issam Talbi, demeurant rue Khamis Al-Alwani et rue Al-Tabari à Kairouan, annonce qu'à la demande de Radhouane Mokni, titulaire de la carte d'identité nationale n°02962712, domicilié à son cabinet, contre Mounir Mokni et les héritiers de Mohamed Makni, Ayman, Amal, Khalil, Ghofrane, Zikra, Riad Mokni, Mourad Mokni, Najeh, Mokni, Fatma Mokni et Hanane Mokni, domiciliés à Kairouan, il a été décidé de vendre l'immeuble situé à la rue Al-Kassabi, quartier Al-Manshiya, Kairouan. Cet immeuble comprend deux étages: un rez-de-chaussée avec mezzanine, une pièce centrale ouverte, quatre pièces, une salle de bains et une cuisine. Les murs sont en briques, le toit en dalles et le sol carrelé. Sa superficie est de 102 m², dont 84 m² couverts et 18 m² ouverts. L'étage supérieur est accessible par un escalier extérieur

partant de l'angle sud-ouest du rez-de-chaussée. Il comprend deux cuisines, une salle de bains avec deux couloirs et trois balcons, quatre chambres et un escalier menant au toit. Les murs sont en briques. La toiture est en tôle ondulée et le sol est en mélange de ciment et de gravier. Sa superficie est de 108 m². Le prix de départ est fixé après Diminution de 40% (106.560.000 dinars.) La vente aura lieu le lundi 07/09/2026 à 9h, au service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan. Les visites sont possibles toute la semaine. La participation à la vente aux enchères est réservée aux personnes ayant versé un tiers du prix de départ par l'intermédiaire d'un avocat.

2026S01095VEPA1

Vente aux Enchères Publiques par Voie de Surenchère du Sixième

Avocate chargée des procédures : Maître Najah Achour Ben Latifa, Avocate près la cour de cassation, ayant son cabinet sis au 3-5, Rue El koubine, Moknine.

Auteur de la surenchère du sixième (surenchérisseur) : Chihab Rinez, ingénieur, demeurant au 02, Rue Sidi El Khafi, Bekalta, Gouvernorat de Monastir, élisant domicile au bureau de Maître Najeh Achour Ben Latifa, sise au 3-5, Rue El koubine, Moknine.

Avocat chargé des poursuites : Maître Ahmed El Aouiti, avocat près la cour de cassation domicilié professionnellement à la Place du Leader, Houmet Trabelsia, Monastir.

Le poursuivant : Créancier saisissant adjudicataire : Lotfi Faraj, salarié, ayant élu domicile en l'étude de son conseil Maître Ahmed Aouiti.

Débitrice saisie : La Société Générale de Construction et d'Aménagement (SOGECAM), société à responsabilité limitée immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°0459401G, représentée par son représentant légal, ayant son siège social à El Hammada, Sidi El Khafi, Bekalta, Gouvernorat de Monastir.

Charges réelles grevant l'immeuble : L'immeuble est grevé d'une hypothèque conventionnelle au profit de la Banque de Tunisie, dont le siège social est à Tunis, garantissant une créance d'un montant de trente mille dinars (30.000,000 DT), conformément à un acte sous seing privé enregistré le 16/02/2005 sous le reçu n°14610, enregistrement n°05600784, et inscrit à la Conservation de la Propriété Foncière de Monastir, volume 106, inscription n°224, en date du 23/02/2005.

Immeuble mis en vente : Est mis en vente l'intégralité de l'immeuble immatriculé appartenant à la société débitrice, dénommé «Ettafawok», objet du titre foncier n°41112 Monastir, constitué de la parcelle n°01 du plan cadastral du lieu.

Il s'agit d'un terrain à bâtir, situé en façade d'une voie publique, dans le périmètre communal de la ville de Bekalta, à proximité du cimetière. Le terrain est clôturé par un mur en briques et des poteaux en béton d'une hauteur approximative de trois (03) mètres, avec un portail en fer.

Il est limité : Au Sud : une voie publique, A l'Est : propriété de Mme Asma Zayan, Au Nord : héritiers Dar Zayan, A l'Ouest : propriété de Mokhtar Zayan.

Sa superficie est de 474 m². Il est situé à l'Imada de Bekalta Délégation de Bekalta, Gouvernorat de Monastir.

Références du dépôt de l'inscription des droits faisant l'objet de la saisie auprès de la Conservation de la Propriété Foncière : le 23/09/2004, dépôt à Monastir, volume 100, numéro 441.

Mise à prix : Le prix d'ouverture des enchères est, fixé sur la base du montant des enchères après majoration, soit cent neuf mille cinq cent cinquante-six dinars et soixante dix sept millimes (109.556.077 DT), auquel s'ajoutent les frais et émoluments taxés au titre de la première vente, d'un montant de sept mille quatre cent quarante-trois dinars et neuf cent vingt trois millimes

(7.443.923 DT), soit un montant global de cent dix sept mille dinars (117.000.000 DT).

A ce montant s'ajouteront les frais et émoluments afférents à la vente sur surenchère, lesquels seront fixés par le tribunal le jour de l'audience d'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu devant la chambre des Ventes Immobilières près le Tribunal de Première Instance de Monastir, le mercredi neuf septembre deux mille vingt six (09/09/2026), à 09h00, et aux heures suivantes.

L'immeuble peut être visité tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

Toute personne souhaitant consulter le cahier des charges peut s'adresser au cabinet de l'avocat chargé des poursuites ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir.

Conditions de participation à la vente : Nul ne sera admis à participer aux enchères s'il ne justifie avoir consigné auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations une somme égale au moins au tiers de la mise à prix, ou présenté un chèque certifié, ou fourni une garantie bancaire irrévocable, couvrant au minimum le montant requis, est exempté des dispositions précitées les saisissant poursuivant.

2026S01097VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE 0000110F.

Partie saisie : Taher Ben Amor Ben Yahya, titulaire de la CIN 04860760, fonctionnaire, domicilié à la route de Gabès km 9 cité Thyna, rue kattena

n°1384 Sfax ou à son siège tel qu'indiqué au registre foncier, sis à l'avenue d'Algérie, Immeuble Koubâa, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°97969 Sfax nommé «El izdihar» il consiste en une construction à usage d'habitation comprenant trois logements de type appartement, répartis entre un rez-de-chaussée et deux étages, orientée au sud, située à la Route de Gabès, Km 10, Sfax, à l'angle de deux rues, dans le quartier Thyna Nouvelle, édifiée sur un terrain d'une superficie de 99 m², se détaillant comme suit :

*le 1er logement (rez-de-chaussée) : d'une superficie d'environ 95 m², comprenant deux chambres, un séjour central, une cuisine, une salle d'eau ainsi qu'un espace de type véranda. Ce logement est loué à un tiers.

*le 2ème logement (premier étage) : accessible par un escalier commun, d'une superficie d'environ 109 m², comprenant un salon, deux chambres, une cuisine, un couloir, une salle d'eau et un balcon. Ce logement est vacant et inoccupé.

*le 3ème logement (deuxième étage) : accessible par un escalier commun, d'une superficie d'environ 106 m², comprenant deux chambres, une cuisine, une salle d'eau ainsi qu'un espace non achevé de type véranda. Ce logement est occupé par le débiteur saisi.

Le bien est à usage résidentiel. La construction est récente, son état général est moyen et son emplacement est favorable, étant situé dans une zone comportant de nombreuses habitations ainsi que des locaux commerciaux.

La mise à prix : 183.800.000 D frais en sus répartis comme suit : 76.000.000D représentant la valeur de l'appartement situé au rez-de-

chaussée +65 000,000 D représentant la valeur de l'appartement situé au 1er étage; +42 800,000 D représentant la valeur de l'appartement situé au 2ème étage.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 16/09/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01126VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE 0000110F.

Partie saisie : Walid Ben Khalifa, titulaire de la CIN 05297761, ouvrier, domicilié à la route de l'Afrane km 1 rue 159 n°10, Sfax, 3003, ou à l'immeuble objet de l'hypothèque sis sur la route de Sidi Salem, km 8, au troisième emplacement de la voie goudronnée reliant les Routes Sidi Salem et Gabès, connue sous le nom de «impasse El Alama» Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°79443 Sfax, dénommé «Hafsia», situé sur la route de Sidi Salem, km 8, Sfax. Il se trouve à environ 250 mètres de ladite route en direction du sud et constitue le troisième emplacement par rapport à la voie goudronnée reliant les routes de Sidi Salem et de Gabès, connue sous le nom de «Zanqat El Alama», au cœur d'une zone de densité moyenne de population et équipée des infrastructures de base.

L'immeuble consiste en un terrain de forme (presque carrée) d'une superficie totale de 942 m², entouré d'un mur d'une hauteur de 40 cm du côté Est et de bornes de délimitation métalliques d'une hauteur de 1,20 m au niveau de la limite ouest. Il comprend un local à usage d'habitation en cours de construction, non achevé, orienté au sud, d'une superficie couverte de 130 m², composé d'un salon, d'un hall, d'une petite chambre à l'Est, de deux chambres orientées au sud, d'une salle de bain et d'une cuisine à l'Est, attenante à un local de stockage.

Les murs extérieurs de l'habitation ainsi que les murs sud et ouest du salon sont construits en pierre, tandis que le reste des cloisons intérieures est en briques, avec des encadrements de portes. Le bâtiment est en bon état à l'intérieur comme à l'extérieur, à l'exception de la toiture; l'installation électrique primaire a été mise en place, les fenêtres sont équipées de grilles de protection, étant toutefois précisé que l'habitation n'est pas raccordée à l'eau ni à l'électricité.

L'immeuble est limité au sud par une entrée commune donnant accès audit bien, à l'Est par Habib Essalhi et Hédi El Amri, chacun pour sa part, au nord par Hassan El Amri, et à l'ouest par Bachir El Aloui, anciennement.

La mise à prix : 143.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 16/09/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01127VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim (74.226.719)

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme,

siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE 0000110F.

Partie saisie : Abdessattar Hajjem, titulaire de la CIN 08819363, agriculteur, domicilié à la route Menzel Chaker km 4 centre kassas Sfax 3013

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain entièrement clôturé, situé à la Route de Menzel Chaker, Km 4, Sfax, sur le côté Est de la Route de la dite route, où se trouve son accès principal, à l'angle de l'impasse Mohamed Hajjem. Il est d'une superficie totale de 670 m² et comprend un bâtiment métallique ainsi qu'une petite construction. Il comporte également un terrain nu sur les côtés sud et Est, d'une superficie d'environ 170 m², tandis que le reste du terrain, soit environ 500 m², est occupé par la société Sfax Matériaux et Métaux (S.M.M.), en qualité de locataire.

Limites : le terrain est limité au sud par l'impasse Mohamed Hajjem, d'une largeur de 4,00 m ; au nord par un immeuble appartenant à Sami Hajjem ; à l'Est par Hatem Hajjem et à l'ouest par la route de Menzel Chaker, où se situe l'entrée principale.

L'immeuble comprend les constructions suivantes :

1. Une construction métallique : elle est implanté sur les côtés sud et Est, elle couvre une superficie d'environ 205 m² et est exploitée comme entrepôt destiné au stockage des marchandises de la société locataire.

Ses dimensions sont les suivantes: à partir de l'angle sud-est, 15,00 m vers l'ouest, puis 6,00 m vers le nord, ensuite 7,70 m vers l'Est, puis 15,80 m vers le nord, ensuite 7,20 m vers l'Est, puis 22,80 m vers le sud, jusqu'au point de départ.

Ce bâtiment est ancien. Sa toiture est constituée de plaques en tertiaire reposant sur une charpente

métallique. Les murs sont entièrement construits, enduits et peints à l'intérieur. La façade extérieure est également entièrement construite, enduite et peinte. Le sol est revêtu d'une chape en ciment ordinaire. Le bâtiment est équipé d'une grande porte métallique située sur la façade ouest, ouvrant sur la route principale. Son état général est moyen.

2. Petite construction Située sur le côté ouest, elle couvre une superficie d'environ 26 m², avec des dimensions de 4,00 m d'Est en ouest et 6,40 m du sud au nord.

Elle est exploitée comme bureau d'accueil de la clientèle et de vente par la société (S.M.M.).

Les murs sont construits en briques et sont entièrement enduits et peints, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La toiture est constituée de panneaux sandwich. Le sol est revêtu de carreaux de céramique de qualité ordinaire. Les portes et fenêtres sont en aluminium de qualité courante. Son état général est moyen. L'immeuble est situé dans une zone Ua2, où la réglementation d'urbanisme autorise des constructions pouvant atteindre cinq étages, conformément au rapport d'expertise établi par l'expert judiciaire, M. Rami Hsairi, en date du 28 novembre 2025. Il bénéficie en outre d'une autorisation de construire un immeuble de cinq étages, approuvée le 11 mai 2006 et enregistrée au Centre de Menzel Chaker sous le n°7022/06 en date du 18 août 2006.

Observation :

Une partie de l'immeuble, d'une superficie d'environ 500 m², est donnée à bail à la société Sfax Matériaux et Métaux S.M.M, en vertu d'un contrat de location en date du 30 juin 1992. Le loyer actuel s'élève à 1.057,000 dinars, selon les déclarations du débiteur saisi lors de la procédure de saisie.

La mise à prix : 590.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 16/09/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01128VEPA1

Vente aux enchères publiques

La saisissante : Société Wafa Emballage des Produits de la Mer au nom de son représentant légal, son matricule unique n°0612711E ayant son siège social au Nouveau Port de la Pêche Maritime Complexe n°7 Sfax, son Avocat Maître Nejib FEKI de la Société FEKI et CHABCHOUB des Avocats ayant son Bureau 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Partie saisie : Société PETRO-CONFORT, au nom de son représentant légal son matricule unique au Registre National des Entreprises n°0002300T ayant son siège social n°38 Rue de l'Artisanat Zone Industrielle La Charguia 2 Ariana, son Avocat Maître Hamadi JAZA ayant son Bureau au siège de la société de l'Avocat Conseil n°1 Rue Mahmoud Matri Mutuelle Ville 1082 Tunis.

L'Avocat poursuivant : Maître Nejib FEKI de la Société des Avocats FEKI et CHABCHOUB Matricule unique des Entreprises n°1723508C ayant son adresse 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

L'immeuble à vendre :

L'immeuble se compose d'une parcelle de terrain clôturée sise Route de Sidi Mansour La Poudrière 2 - Gouvernorat de Sfax Rue de la Nature à gauche en direction de Sfax vers Sidi Mansour à une distance d'environ 110 mètres de la Route goudronnée de Sidi Mansour à une zone d'une densité urbaine élevée. Il s'agit de bâtiments de type usines, dépôts et immeubles à usage d'habitation, d'administration et de commerce, proche de toutes

commodités et les équipements vitaux (eau potable, courant électrique, réseaux de canalisation des eaux usées, gaz naturel et éclairage public.)

L'immeuble précité est limité :

Au Sud par la Rue de la Nature d'où son accès.

A l'Est par la Société "Tunitex"

A l'Ouest par un dépôt exploité par la STEG

Et au Nord par un voisin.

Les mesures de ce terrain sont du Sud au Nord du côté Est 56 mètres et du côté Ouest 77 mètres et de l'Est à l'Ouest du côté Sud 34 mètres et du côté Nord 38 mètres.

Sa superficie totale d'après son titre est de 2348 m². Il a été édifié sur ce terrain les constructions suivantes :

Une salle d'exposition "Showroom" comportant un espace administratif supérieur, sa superficie couverte totale est de 255 m².

Il s'agit d'un espace d'exposition des voitures et une administration.

On trouve aussi à l'Angle Nord Est de la salle d'exposition la construction moderne d'une administration ayant une superficie de 150 m² dont l'accès se fait par des escaliers, elle comporte une salle de réunion, un bureau, une salle d'archives et une chambre pour le personnel.

- Un magasin derrière la salle d'exposition précitée avec un groupe sanitaire, 2 bureaux, sa superficie couverte est de 65 m².

- Un atelier couvert de 791 m² édifié sur une carcasse métallique solide ayant une hauteur de 6,6 mètres. Son toit est en tôle métallique, son parterre et cimenté et couvert par la matière "Epoxy"

L'accès à l'atelier précité est possible à travers de grands portails en fer qui se trouvent aux deux côtés Est et Ouest.

- La totalité des espaces extérieurs est cimentée.

Le côté Sud est aménagé comme parking pour voitures.

Il y a lieu de remarquer que tous les murs de l'immeuble sont couverts d'enduits à l'intérieur et à l'extérieur.

Il est équipé par les équipements de climatisation.

D'autre part l'immeuble est équipé par les installations, de contrôle et des équipements de protection contre les vols et les incendies. Il est en bon état.

Les droits de la partie saisie sont inscrits à la direction de la Conservation Foncière en date du 03/06/2026 (Volume 2/2026 n°1507).

Date et lieu des enchères :

L'immeuble précité sera vendu à la Salle des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax au Palais de la Justice Rue Abou Kacem Chebbi Sfax et ce le Lundi quatorze Septembre deux mille vingt six (14/09/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix :

En vertu de l'ordonnance sur requête n°205/26 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax en date du 12/01/2026 l'expert commis Monsieur Sami MZID a estimé la mise à prix à deux millions quarante mille dinars (2.040.000.000d)

Conditions de vente :

La visite de l'immeuble est possible durant tous les jours de travail au cours de l'horaire de travail. Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix (2.040.000.000d)

En sus des frais judiciaires.

L'immeuble n'est grevé d'aucune charge.

2026X01132VEPA1

Adjudication sur saisie immobilière rabaissée de 40 %

Partie saisissante poursuivante : Ben hawa Abd kadere et Ben Hawa samira et Ben hawa naima élu leur domicile au cabinet de leur avocat poursuivant.

Partie saisie : 1) tamim salwa 2) ben hawa Dorsaf 3) bebb hawa wisam 4) ben hawa aya 5) ben hawa islam

Avocat poursuivant : khedri Moncef avocat près de la cour d'appel 2 rue Mohamed Ali Akid cité bougatfa 2 Essijoumi Tunis.

Immeuble saisi : villa rue omar ibn katab n°17 cité enajeh essigoumi Tunis 336 m² T.F n°136186 Tunis.

Mise à prix : 273. 150.000 deux cents soixante treize cent cinquante dinars.

Date et lieu de l'adjudication : A la chambre des criées au tribunal de première instance Tunis2 partir de neuf heures du matin lundi le 14/09/2026.

Visite : Ouverte à tous moment pour plus de renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 où est déposé le cahier des charges.

2026402841VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Etude de Maître Chrigui Hanen

Avocat à la cour

MATRICULE FISCAL : 1140196/Q

**AVENUE Habib Bourguiba Tabarka
Gouvernorat de Jendouba 8110**

PARTIE POURSUIVANTE : Fathi Awled Saad, domicilié à l'Office de développement Sylvo Pastoral du Nord-Ouest, Béja. CIN 02416154.

Partie saisie : Ibrahim Ben Sadok Awled Ali ; Domicilié, Cité El corniche Tabarka, Commerçant, CIN 02442925.

L'avocat poursuivant : Maître CHRIGUI HANEN Avocat à la cour demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Tabarka Gouvernorat Jendouba.

Propriété saisie : appartement en première étage, sise à Cité CORNICHE Tabarka composée de 3 cambres à coucher, cuisine et un salle de bain d'une superficie totale de 100m carrés environ.

Les Frontière :

A Droite ; bien immeuble

A Gauche ; bien immeuble

En avant ; une Route

En Arrière ; bien immeuble

Les charges ; la dite propriété n'est grevée d'aucune charge.

Mise à prix ; cent vingt deux mille deux cent dinars (122.200 DT).

Date et Lieux de la vente : mercredi (09/09/2026) à 9H à la salle des criées au tribunal de première instance de Jendouba.

La visite de la propriété peut être effectuée tous les jours de la semaine dès 8 H du matin jusqu'à 14 :30H

Pour avoir de plus amples renseignements prière de contacter le Greffe du tribunal de première instance de Jendouba ou s'adresser à l'Etude de l'Avocat Poursuivant.

- Tout participant aux enchères doit auparavant consigner le tiers de la Mise à prix en plus de l'autorisation exigée pour les non-résidents.

2026402844VEPA1

**CABINET MAITRE ASMA
BETTAIEB**

**12 Avenue Cyrus Le Grand 1er
étage B N°11**

TEL : 94.016.560

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH 18 Avenue Med V

Contre les parties saisies : Yassine Touaiti CIN N°07341504 demeurant à Daouar Hicher rue 4501 et à Sidi Hassine Sijoumi 5 rue 4854 et Sourour Manai CIN N°00294750 demeurant à Daouar Hichar rue 4501

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : TF N°183643 Tunis, de 315 m² sis à Nahj El Hnaya Erroumania, Cité Diyar Ben Mahmoud, il y a une construction sur le terrain surélevée de 60 cm par rapport au sol, reposant sur des fondations et piliers en béton armé,

couverte d'une dalle en ciment armé, l'hauteur du bâtiment par rapport au niveau du sol est estimée à environ 4 mètres, avec une superficie bâtie d'environ 180 m², de forme carrée.

Mise à prix : 204.000.000 dinars après rabaissement de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 07/09/2026 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis 2 à partir de 9 H du matin.

On peut visiter les lieux tous les jours.
2026402848VEPA1

CABINET MAITRE ASMA BETTAIEB

12 Avenue Cyrus Le Grand 1er étage B N°11

TEL : 94.016.560

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH 18 Avenue Med V

Contre les parties saisies : Karim EL Hamdi CIN N°02289032 et Ilhem Labadi CIN N°00289237 Demeurants au 3 rue 4255 Zahrouni.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation

Immeuble à vendre : TF N°28200 Manouba (111 m²) un bâtiment de 3 niveaux de 244 m², L'entrée est située en bordure de la rue 4255 - Zahrouni.

Le Rez-de-chaussée de (91 m²). Il consiste en un dépôt, un escalier

Le 1er étage (82 m²) un appartement composé d'un hall d'une salle d'eau, d'une cuisine et (03) chambres.

2ème étage (45 m²) un appartement composé de (02) chambres, d'une cuisine, de toilettes et d'un couloir menant à une terrasse non couverte.

Les Escaliers de (26 m²)

Mise à prix : 234.264.000 dinars après rabaissement de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 07/09/2026 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis 2 à partir de 9 H du matin.

On peut visiter le lieu tous les jours.
2026402849VEPA1

Avis aux créanciers

Arrêt n°1056

Le tribunal de 1ère instance de Tunis a décidé de remplacer l'expert Sihem ELKHALFI par l'expert Hatem BEJAOUI en qualité de syndic de faillite de la société Floraly identifiant unique 0504974Z.

2026R02366VEPA2

Désignation d'un mandataire de justice

En vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 26/5/2026. M.Sadok Mosbah (Tél 99 961 170) est désigné mandataire de justice du fonds de commerce du restaurant Ennassim sis à la rue de l'indépendance et titulaire de l'immatricule fiscal n°1656356/C.

2026S01093VEPA2

Offre de Vente d'une Ferme

A Imadat El Marja / Le SERS

Après publication du jugement de tutelle n°49548 délibéré le 06/04/2026 du tribunal de 1ère instance de Tunis au JORT n°90 du 24/07/2026 page 2338, réf: IP126/136 et après attribution (par les désignées d'assurance de la gestion des biens après placement sous tutelle de Mr. Nourddine Abdellaoui) au Bureau de Coordination d'Organisation et de Pilotage "COP" en la personne son représentant légal Mr. Belgacem Khadhraoui et ce pour la vente de cette ferme indiquée ci-dessus d'une contenance totale de 16H60A98Ca, située à Imadat El Marja au Sud Ouest du Sers (à la partie Ouest de la route goudronnée) et précisément en face du Centre de Formation de la fille de compagne au Sers objet des deux TF jumelés N°24760 Kef dénommé "HANA" d'une superficie de 8H 53A 46Ca objet de la Plle 9 du plan cadastre Zone M et le TF 20226 Kef dénommée "HANA" d'une superficie de 8H 07A 52Ca objet de la Plle 10 du plan cadastre Zone M du plan

cadastre clôturée de la totalité par une clôture maçonnée de 2,5m de hauteur, contient des oliviers, pommiers et 6 amandiers sur la superficie d'environ 12H et 2H pour le labour et culture fourragère, résidence à 2 niveaux y compris dépôts de 556m² autres dépôts de 650m², locaux chambres froides de 490m² volume 558m³, étables à vaches de 680m², magasin d'alimentation de 285m², bassin de 150m³ et 4 puits équipés de 20m de profondeur, places de parking de 150m², équipée d'un réseau goûte à goûte avec vannes de régulation, courant fort et toutes nécessités ainsi qu'un lot de matériel agricole et 2 camionnettes de transport.

Les intéressés peuvent retirer le cahier des charges de vente de cette ferme auprès du Bureau de Coordination Organisation et Pilotage "COP" B12, 3ème étage au 8 rue d'Irak 1002 Tunis contre paiement de 100 Cent Dinars non remboursable et à envoyer sous plis fermé par voie postale au nom de Mr. Belgacem Khadhraoui au bureau indiqué ci-dessus, l'acceptation des offres d'achat au plus tard le 31/08/2026. Un R.D.V sera fixé d'avance pour les visites sur lieux, Tél : 98 263 288.

2026402843VEPA2

APPEL D'OFFRES VENTE D'UN TERRAIN

Société LA CERAMIC - SA

Identifiant Unique : 0381386B

Dans le cadre du jugement N°1041 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 15 Janvier 2026, se rapportant au redressement de la société LA CERAMIC, et en exécution de l'ordonnance émanant de Monsieur le juge commissaire en date du 16/03/2026, le contrôleur de l'exécution se propose de mettre en vente par appel d'offres d'un terrain nu d'une superficie de 1255 m² objet du titre foncier N°154180 Tunis, sis aux Berges du lac Tunis.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du contrôleur de l'exécution, domicilié à

la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B 7ème Etage 1002 Tunis - Tél : 71 830168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite du terrain est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet du contrôleur de l'exécution.

Les offres doivent être adressées par rapide poste sous plis fermé au plus tard le 25 Septembre 2026, le cachet de la poste fait foi.

2026402854VEPA2

VENTE D'UN TERRAIN

EURO TEX - SARL - En liquidation

I.U : 0883473Q/A/M/000

Dans le cadre de la liquidation de la société EUROTEx en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 05/12/2014, Le liquidateur se propose de mettre en vente par appel d'offres un terrain sis à l'Avenue de la République Zone Industrielle Zaghuan d'une superficie de 2400 m² contenant une unité industrielle composée d'un atelier de confection.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du liquidateur, domicilié à la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B 7ème Etage 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, pour retirer le cahier des charges.

La visite est fixée suite à un rendez-vous avec le cabinet du liquidateur.

Le dernier délai de la réception des offres est fixé pour le 12 Septembre 2026, le cachet de la poste fait foi.

2026402855VEPA2

CHANGEMENT DU LIQUIDATEUR

N° C.I.N de la demanderesse de la liquidation : 05008105

Suivant décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 03/07/2026, il a été décidé le remplacement du liquidateur Sihem KHALFI par le liquidateur Ameur MANSOUR domicilié à la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B 7ème Etage

1002 Tunis - Tél : 71 830168, dans le dossier N°596 relatif à l'héritage du feu Mohamed RAISSI.

2026402856VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DES TRAVAUX FERROVIAIRES

CAPITAL : 4111940 DT

R.C : C18021997

M.F : 033470H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société des Travaux Ferroviaires - SOTRAFER sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 8 septembre 2026 à 10 h du matin au siège social, sis au 38 Rue Kheireddine Barbarousse - 1001 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la nomination des membres au conseil d'administration.

2- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026.

3- Pouvoirs pour formalités.

2026R02356SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE JUGURTHA

SA au capital de 5.500.000 Dinars

Siège social : 10 Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie

Identifiant unique : 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le lundi 07 Septembre 2026 à 09h00 à la Clinique sise au 134, Avenue Jugurtha - 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion au titre de l'exercice 2025 ;

- Lecture et approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes 2025;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

- Nomination des nouveaux administrateurs ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R02367SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine

SCITeK

SA au capital social : 14072500,000 Dinars

Siège social : Av Habib Bourguiba Espace Commercial Ezzahra 3ème Etage Kasserine 1200

Ancien R.C. : B13106822011

Identifiant unique : 1203320Y/A/M/000

Le CA du 06/08/2026 convoque les actionnaires de la SCITeK à la réunion de l'AGO qui se tiendra le Mardi 8 Septembre 2026 à 10h00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination de membres du conseil d'administration effectuée par ce dernier pour remplacer d'anciens membres pour les années 2023- 2024-2025.

2. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2025.

3. Lecture et approbation des deux rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
 6. Affectation du résultat de 2025.
 7. Fixation de la valeur des jetons de présence pour l'année 2025.
 8. Donner quitus aux Administrateurs pour la gestion de 2025.
 9. Choix et désignation du commissaire aux comptes pour les années 2026, 2027 et 2028.
 10. Nomination des administrateurs pour les années 2026, 2027 et 2028.
 11. Pouvoir de formalités juridiques.
- 2026R02368SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Yasmina Park

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0769127 H

Messieurs les actionnaires de la Société Yasmina Park sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 15 septembre 2026 à 12 h 30 mn, à l'hôtel Jerba Beach- Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration se rapportant successivement aux exercices 2022 - 2023 et 2024.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers des exercices 2022- 2023 et 2024.
4. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
5. Affectation des résultats des exercices 2022 - 2023 et 2024.
6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
7. Pouvoirs pour formalités
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R02374SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la société Yasmina Park

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0769127 H

Messieurs les actionnaires de la Société Yasmina Park sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 15 septembre 2026 à 15 h, à l'hôtel Jerba Beach - Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la Société.

2026R02375SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Yasmina Park

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0769127 H

Messieurs les actionnaires de la Société Yasmina Park sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 15 septembre 2026 à 11 h, à l'hôtel Jerba Beach Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration se rapportant successivement aux exercices 2019- 2020 et 2021.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers des exercices 2019- 2020 et 2021.
4. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
5. Affectation des résultats des exercices 2019- 2020 et 2021.
6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
7. Pouvoirs pour formalités
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R02376SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Yasmina Park

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0769127 H

Messieurs les actionnaires de la Société Yasmina Park sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 15 septembre 2026 à 09 h 30 mn, à l'hôtel Jerba Beach - Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration se rapportant successivement aux exercices 2016- 2017 et 2018.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers des exercices 2016- 2017 et 2018.
4. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
5. Affectation des résultats des exercices 2016- 2017 et 2018.
6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
7. Pouvoirs pour formalités
8. Questions diverses

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R02377SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Yasmina Park

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0769127 H

Messieurs les actionnaires de la Société Yasmina Park sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 15 septembre 2026 à 14 h, à l'hôtel Jerba Beach Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
4. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
7. Pouvoirs pour formalités
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R02378SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la société Jerba Cologne Tourisme SA - JECOTOUR

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0024667 T

Messieurs les actionnaires de la Société Jerba Cologne Tourisme SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi 14 Septembre 2026 à 15 h à l'hôtel Jerba Beach - Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la Société.

2026R02379SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Jerba Cologne Tourisme SA - JECOTOUR

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : n°0024667 T

Messieurs les actionnaires de la Société Jerba Cologne Tourisme SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 14 Septembre 2026 à 12 h 30 mn, à l'hôtel Jerba Beach - Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration se rapportant successivement aux exercices 2022-2023 et 2024.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers des exercices 2022- 2023 et 2024.
4. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
5. Affectation des résultats des exercices 2022- 2023 et 2024.
6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
7. Pouvoirs pour formalités
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R02380SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Jerba Cologne Tourisme SA - JECOTOUR

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : n° 0024667 T

Messieurs les actionnaires de la Société Jerba Cologne Tourisme SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 14 Septembre 2026 à 11 h, à l'hôtel Jerba Beach- Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration se rapportant successivement aux exercices 2019 - 2020 et 2021.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers des exercices 2019- 2020 et 2021.
4. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
5. Affectation des résultats des exercices 2019- 2020 et 2021.
6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7. Pouvoirs pour formalités
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R02381SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Jerba Cologne Tourisme SA - JECOTOUR

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : n°0024667 T

Messieurs les actionnaires de la Société Jerba Cologne Tourisme SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 14 Septembre 2026 à 09 h 30 mn, à l'hôtel Jerba Beach - Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration se rapportant successivement aux exercices 2016-2017 et 2018.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers des exercices 2016- 2017 et 2018.
4. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
5. Affectation des résultats des exercices 2016- 2017 et 2018.
6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
7. Pouvoirs pour formalités
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R02382SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Jerba Cologne Tourisme SA - JECOTOUR

Siège social : Zone touristique de Midoun - Djerba

Identifiant Unique : N°0024667 T

Messieurs les actionnaires de la Société Jerba Cologne Tourisme SA

sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 14 Septembre 2026 à 14h, à l'hôtel Jerba Beach - Midoun, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
4. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
7. Approbation des Etats financiers consolidés
8. Pouvoirs pour formalités
9. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R02383SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS»

S.A. : Au capital de 7.277.400,000 Dinars

Siège Social : Clinique Ibn Khouldoun Route Gremda km3 Sfax

Identifiant Unique : 1309545X

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS», sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra Jeudi 10 Septembre 2026 à 19h00 à HOTEL PALAIS ROYAL Route Mahdia SFAX, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale,

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2025 et l'approbation de ce dernier,

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

4- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025,

5- Quitus aux directeur général, au président du conseil d'administration et aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025,

6- Affectation du résultat de l'exercice 2025,

7- Questions diverses,

8- Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2026X01133SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Relative à l'exercice 2025 qui se tiendra vendredi le 11 septembre 2026

POLYCLINIQUE ERRIADH

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 3.013.500 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE MAHDIA KM 1.5 - 3002 SFAX

45170M/A/M000

Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique ERRIADH sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à The Z Hôtel Sfax, Route Manzel Cheker km2 rue Abou Bakr Esseddik Sfax, vendredi le 11 Septembre 2026 à 17h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

2) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7) Approbation des dons et subventions accordées.

8) Approbation des jetons de présence accordés aux membres du conseil d'administration.

9) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le directeur général.

10) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régie par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

11) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

12) Election des membres du conseil d'administration.

13) Désignation du commissaire aux comptes.

14) Questions diverses.

15) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2025, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025, l'état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du

mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2026X01137SANB3

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ARTICLE 276 Du CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

"ENDA TAO"

SOCIETE ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 22.800,000 DINARS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE CHERIFA - BLOC A - 2EME ETAGE -CITE ETTAHRIR 2042

IDENTIFIANT UNIQUE : 1767092N

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 6 août 2026 à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 08 septembre 2026 à 9H au siège social de la Société avec comme point à l'ordre du jour :

- Application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2026402846SANB3

Convocation

TUNISIA STEEL PIPE

SOCIETE ANONYME

Capital social : 4.478.000 Dinars

Siège Social : 7 Rue Ibn Hazm - cité jardins- le belvédère 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 1220989 N

Le conseil d'Administration de la société TUNISIA STEEL PIPE convoque les actionnaires en Assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 septembre 2026 à dix heures du matin au siège social de la société sis au : 7 Rue Ibn Hazm -cité jardins- le belvédère 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1- Renouvellement du mandat de Mr CHANGJIE NICHOLAS LOH en tant que président directeur général et représentant du principal actionnaire, Hochma International Limited.

2- Démission de Mr TERENCE PETER SZE TI LOH de ses fonctions d'administrateur et son remplacement par Mr KOH UOON HOW en qualité d'administrateur et de directeur général adjoint.

3- Attribution à Mr CHANGJIE NICHOLAS LOH et Mr KOH UOON HOW le pouvoir d'agir en tant que signataires autorisés pour les opérations bancaires ainsi que pour les démarches et formalités administratives.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2026402847SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que la Société "LEONI WIRING SYSTEMS TUNISIA" dont le siège social est à la zone industrielle Messadine 4013 Msaken du Gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2026-09-0201-011634 en date du 29 Juillet 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques pour voitures située à proximité de la Route régionale N°133 à la zone industrielle de Hammam Zriba de la délégation de Zriba du Gouvernorat de Zaghuan et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghuan et de la municipalité de Zriba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues

par Messieurs le Gouverneur de Zaghuan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Zriba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Adnen ghammouri, a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de sidi bouzid sous le n°4924/5 en date du 01 avril 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située à la localité essoud, près de la route nationale n°13 au point de kilométrage n°146.050 délégation Sabbela du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation sabbela et la commune sabbela.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué sabbela ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune sabbela dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Zied elghnichi, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°7709/5 en date du 20 mai 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située, à la localité jelma ouest, près de la route nationale n°03 au point de kilométrage n°216.470 délégation jelma du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du

gouvernorat de sidi bouzid, la délégation jelma et la commune jelma.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué jelma ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune jelma dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Ettaieb ben mohamed ben ali elemri titulaire de la cin 02069601 déclare la perte du titre de propriété

n°30815/11 objet du titre foncier 42211 Kairouan sise à la délégation de zaafrana Kairouan sud gouvernorat de Kairouan.

L'Attestation de perte a été délivrée par la garde nationale Kairouan sud le 23/07/2026 n°108.

2026S01091DIVD2

Avis

Abdel Aziz Trabelsi annonce qu'il possède un appartement d'une superficie de 139 m² et un terrain d'une superficie de 160 m² sise à la route Mahdia rue Ben Attouch Km 7 son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X01134DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'une erreur matérielle

Société TUNISIE SUCRE

Société Anonyme

Au capital de : 50 000 000 EURO

Identifiant Unique : 1019943 T

Annonce n°2026401788SANB2 publiée au JORT N°59 du 20 mai 2026 lire :

- Le Huitième point : l'augmentation du capital par incorporation d'une partie des dettes de la société en actions du capital pour un montant de 367 750 000 D par la création de 3677500 actions d'une valeur minimale de 100 D chacune, les dettes des Recettes de Finance étant exclues en raison de leur nature et de leurs caractéristiques spécifiques.

2026402838RECZ9

Conformément aux dispositions de l'article 43 et suivants de la loi de finance pour l'année 2025, il est fait publication par l'Arab Tunisian Bank des noms des clients titulaires de comptes non movimentés durant les quinze dernières années et des titulaires des comptes visés par les dispositions de l'article 732 alinéa cinquième de la loi n°41-2024.

طبقاً لأحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025، ينشر البنك العربي لتونس قائمة أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية طيلة الخمسة عشر (15) سنة المنقضية وأصحاب الحسابات المشار إليها ضمن احكام العدد 5 من الفصل 732 جديد من القانون عدد 41 لسنة 2024.

DAOUED BELHAJ YAHIA	ACHOUR TAREK
ABDALLAH BOUKHC	BOUZGHAYA HICHEM
BHAR NACEUR	JEMMALI HAGER
MOHAMED HOUIDI	MASMOUDI FATMA
NEFZI TIJANI B MABROUK	BOUZGHAYA ZEINEB
SALAH MOHAMED B	BOUZGHAYA KHADIJA
MECHKENE CHOKRI	JAMMALI INES
TELOUINE MONGI	JAMMALI RYM
SADOK YOUSFI	BOUZGAYA MOHAMED HEDI
AYAIDA SOFIANE	BAYREM AMNA
TRABELSI MOHAMED	SFAR FATMA EPS BAYREM
BEN SALEM SOUHIR	BEJAQUI AHMED
BEN SALEM KARIM	BOUZOUITA AMEL
ACHOUR SOPHIE	TORJEMAN RACHID
ACHOUR NADIA	

قائمة في أصحاب الحسابات

بنك الوفاق الدولي

يعلم بنك الوفاق الدولي الأشخاص المعنيين بأن قائمة اسمية في أصحاب الحسابات المقفولة التي لم يقع استرجاع فاضلها الإيجابي قد ضبطت طبقاً لأحكام الفصل 43 وما بعده من قانون المالية لسنة 2025.

يذكر أن حق المطالبة بالأموال المذكورة يسقط في موفى 2027/02/06 وسيلجأ البنك إلى تحويل المبالغ إلى الخزينة العامة للبلاد التونسية بعد هذا التاريخ.

وفيما يلي القائمة:

WIFAK INTERNATINAL BANK vous informe que conformément aux dispositions des articles 43 et suivants de la loi des finances 2025 qu'elle publie ci-après la listes des titulaires des comptes clôturés dont les soldes créditeurs n'ont pas été récupérés.

A rappeler, que le droit de réclamation de ces montants échu fin 06 février 2027, à défaut, la Banque sera dans l'obligation de transférer les montants à la trésorerie générale de la Tunisie après l'expiration dudit délai.

Ci-après la liste :

- FEU BEN GUARA IBRAHIM BEN KHLIFA.
- FEU DAFEF MONGI BEN BECHIR.
- FEU BEN ELHADJ SGHAIER AMEUR BEN ALAYA.
- FEU NAILI HAMADI BEN MIDANI.
- FEU BORCHENI MOHAMED BEN HAMMOUDA.
- FEU HAFIAEDH ABDELMAJID BEN MOHAMED.
- FEU AKROUT TAHAR BEN KHALIFA.

2026R02360BCFA5

Banque Tuniso- Koweitienne

RNE ; 0012357S

En application de l'article 43 de la loi des finances 2025, la Banque Tuniso- Koweitienne publie la liste des personnes ayant un compte clôturé depuis plus de 5 ans avec un solde créditeur.

البنك التونسي الكويتي

المعرف الجبائي: 0012357/S

عملا بإحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025 ، ينشر البنك التونسي الكويتي قائمة أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات المغلقة لأكثر من 05 سنوات والتي تحتوي على رصيد.

SOCIETE LE FRIGO

Page 1 sur 1

2026R02369BCFA5

La Banque Tuniso-Koweitienne
Identifiant Unique : 0012357S

La liste des personnes ayant un compte non mouvementé durant les derniers quinze (15) années

En application de l'article 43 de la loi de finance 2025, la Banque Tuniso- Koweitienne publie la liste des personnes ayant un compte non mouvementé durant les derniers quinze (15) années.
A défaut de mouvement avant le 30 Juin 2025, le solde du compte sera transféré à la trésorerie générale de la république tunisienne et ce conformément à l'article sus indiqué.

البنك التونسي الكويتي

المعرف الجبائي: 0012357/S

قائمة الحسابات التي لم تسجل أي عملية طيلة الخمسة عشر سنوات (15) المنقضية

عملا بإحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025، ينشر البنك التونسي الكويتي قائمة أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية طيلة الخمسة عشر سنوات (15) المنقضية وفي صورة عدم اجراء أي عملية مالية على الحساب قبل موفي 30 جوان 2025 فإنه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للبلاد التونسية طبق الفصل المذكور أعلاه

SOCIETE BUREAU D'ETUDE BATIMENT . ET TRAVAUX PUBLICS
FEMMES ET REALITES SARL
SOCIETE TUNISIENNE DES FLUIDES
SOCIETE TUNISIENNE DES EMBALLAGES ET DU CONDITIONNEMENT
SOCIETE MDWEB INTERNATIONAL
STE EL ANOUAR
STE SAPIAS COMMERCE
SOCIETE SANA CONCEPTO MEUBLES
AMERYA CONSULTING GROUP
SMAJA VEUVE BAROUCH CLAUDE
AL-ENEZI ABDULLAH SH M A
AOUADJA ABDESSLEM
ALONSO JEAN JACQUES
MATOUSSI INES
GASHUT ZINEDDIN IBRAHIM ALI
TORAI TAHAR
COQUERY CHARLINE
BEN MAHFOUDH RABEH HEDI
MOUICI MEHDI
COULON PATRICK
BEN SAID NARJES
HAKMOUNI SAMIR.
MAHJOUB CHEBIL

Page 1 sur 3

ben aissa JAWAHER
AL MULAIFI ABDULAZIZ
GUIDETTI ANTONIO
DISTEFANO SEBASTIANO
BETTACHE KARIM
SMAEDA ABDULMUTI S. MOHAMED
RIGOULET SANDRINE
LABID RIDA
LAZREG KADA
GESWILA FATHI
GAWLOWSKI LAURA
AL SAKKA FEHD
MSADEK ABDELKADER EL JILANI EL TAHER
MSADEK EL MABROUK EL JILANI EL TAHER
KHEZMI AHMED TAHAR MOHAMED
HIGGINS NADIA
ARIBI MOHYEDDIN
GUAGNANO VITO
KASSAB OMAR
ELAZABI SAID
ALFITORI AHMED
EL KHATIB MOHAMED KAMEL
SHIBANI WEIL ROMDHANE OMAR
LABELLEG ABDUSSALAM MOHAMED
TURBAN TAREK
WAFI HAMZA MOHAMED
ABDRABBA SUHEIB ATTIA A.
ABDRABBA HASSAN ATTIA A.
TIJANI SOFIANE
SLIMENE HACHEM
WAFI MAJDI FREDJ AHMED
SLIMENE HACHEM
ABOUBAKER NOURI ABDALLAH
ABOUBAKER NOURI ABDALLAH
ZAHRA MOHAMED ROMDHAN
DAABEK TAHEUR
ALRGIBE OMAR
G.F.M MAKNI
ABOU WALID TRADING
ALYSSA-CO
CONTACT'S LEAGUE
J P FAUCHE INTERNATIONAL
IBRAHIM BEN KHALIFA ABAGA
IISS
A.F.SUN CONSULTING

STE ACATEX
SALAH YOUSSEF TAHER ALI
CC CONSULTING SUARL
NOVADIM SUARL
INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING
STE CLEANING DRILLING COMPAGNY
ASEC
AGREEN SERVICES CPNY
ELITE SERVICE AND CONSULTING
M.P.S.D SARL
BIN TAWIL MOHAMED
DALLA M'HAMED
BOUMEDIENNE MALIK
FONTANA FABRICE CHRISTIAN JOSEPH
FONTANA FAUSTA RITA
FONTANA CLAUDE
FONTANA EP PEROTTINO ISABELLE
EL FANTAZI IMED FARHAT
MANAI SALAH
BEN KHALED SAMIR

Page **3** sur **3**

2026R02370BCFA5

قائمة أصحاب الحسابات غير النشطة
البنك التونسي السعودي شركة خفية الاسم رأس مالها 100.000.000 دينار
مقرها الاجتماعي 32 نهج الهادي الكراي ، 1028، تونس
المعرف الوحيد 0013026E

طبقاً لأحكام الفصل 43 وما بعده من قانون المالية لسنة 2025، ينشر البنك التونسي السعودي قائمة أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات الغير نشطة التي لم تسجل أي عملية او مطالبة او منازعة طيلة خمسة عشر سنة متتالية دون انقطاع. ويسقط حق المطالبة بمبالغ هذه الحسابات في صورة عدم اجراء أي عملية على الحساب قبل موفي ديسمبر 2026 ، وبانقضاء هذا الاجل سيقوم البنك بتحويلها للخزينة العامة للبلاد التونسية طبقاً لمقتضيات هذا الفصل.

Conformément aux disposition de l'article 43 et suivants de la loi de finance pour l'année 2025 la TSB BANK publie la liste des noms des clients titulaires de comptes inactifs, pour lesquels aucune opération, réclamation ou contestation n'a été enregistrée pendant quinze années consécutives sans interruption. Le droit de réclamation des montants de ces comptes sera prescrit en l'absence de toute opération effectuée sur le compte avant la fin du mois de Décembre 2026.

Nom et Prénom	Nom et Prénom	Nom et Prénom
SMA	MAHER MOUSSA	STEPHANE IGNACE BELTRANO
FOUZIA BOUKHRIS ABOUZAKHAR	COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE GAFSA	LOTFI LTAIEF
VAILLEND DANIELE	YOLDEZ MEJRI	DELIMED SA
HAMDI BECHA	SAMI BARGOU	MOURAD BOURGUIBA
MARIEM MLAYEH	JAMEL CHATTI	RAOUDHA GHEZAL
RIDHA HAMMAMI	FREDERIC BIEQUES	MOUNIR RACHEH
MR HAYKEL YAACOUBI	SOFIENE BEN HAMIDA	FAYCAL BEN RADHIA
FAOUZIA MEMMI EP DAHMANI	MEHDI FANDI	Mlle DALILA JAMMELI
ZEINEB CHAABANE NEE HICHRI	HEDI BACCAR	GHAZI MOKDAD
MOUNA SHILI	ILHEM DOCTEUR KSIBI	MASSIMO PALUMBO
MR OMAR KHELIF	JAMI HAIFA	MOHAMED ELHACHEMI OUALI
FAKHER SAID	MOUNA LAATIRI	SMCI
NAIL IBRAHIM	FARID BALBALI	NOURA HARZALLAH EP HADDAD
NOURI ALI MOHAMED CHARWI	STE GOLF TOURISME	HAYTHEM SOUSSI
RAMZI CHERNI	AMINE NAFFATI	Mr ANTONIO CASSETTA
MOHAMED SAFTA	GIUSEPPE GRASSI	NASER GALAI
OUALI MOHAMED (SARL SODISTRIB K ET M)	BESMA ALAYA	BADREDDINE AESSA ALGHWAJI
MONCEF MALLAT	MAHER BEN MOHAMED BERRIRI	DOUJA BEN ROMDHANE
HATEM MEDDEB	SONIA NASRI	MARMY SAN GIOVANNI
MOHAMED BEN AMOR HAMILA	LUAHOU SABBAGH	RIADH BIRI
WAJDI CHORTANI	MR HATEM BOUSRIH	MR WALID HELALI
MOHAMED ZRAGA	WALID ELLOUMI	NIZAR SFAXI
MR WALID GRAIRI	FATEN ESSAIES	CHAABANE TOUAJNI
MR ET MME SEBOUN LAURENT ET FRANCA	Mme WAFI JERIDI	ALI MABROUK
MOHAMED BEN FRAJ CHERIF	ALI ABDALLAH DAFALLAH EL MEZEWGH	MONIA BEN SALEM
MOHAMED MECHERGUI	LMP TUNISIE	LMS COMMODITY TRADING DMCC
DAG JOHAN OLOF ROSLUND	ANOUAR BOUZAMOCHA	NEILA RAIES CHAABANE STA
EL HADJ BAAZIZ BEN	MOHAMED SYLLA	ISMAYANE MAHJOUB
MR MARWAN BEN LABIED	GHASI AJILI	SOFIEN AHMED ABOULKACEM ABOUDIA
ABDALLAH REBEI	KHEMAIES GHARBI	NAJLA SAYEH
EMNA GALAI	ELYES HOURIA	S.M.S.PRO
MR ZOUHAIER LAJEM	EL ADLO ASSASSO EL OMRAN : LEL ADLO	MR KAMEL BECHAOUECH
MARIA CRISTINA CONSTANTINESCU	SONIA CHAABENE	ROUBIN ASSOSSI
NIZAR EL MOUJAHED	RIM TIZAOU	ZOUBEIR GHOUILA
HECHMI KHELIFI	LAZIRI BRAHIM OU BESMA SLIMANE	NIZAR ABID
RAOUDHA BEN HAMOUDA BOUHLEL	FAOUZI KHALFALLAH	Mlle SOUMAYA ANDOLSI
NOURA JELJELI	NAIMA CHERIF	MR RIDHA FERJANI
FETHIA BEN HADJ MESSAOUD EP BEN YEKHLEF	AHMED.M.A.SHARAA	MOHAMED BEN LAZREK
RAMI BEN MBAREK	AROUA GRICHI	RAMZI BEJAOU
JAMEL EDDINE JEWAMAA	MOHAMED MAJDI MSALMI	KHEMAIS BEN HAMMED
HISHAM MOHAMED BELHAJ	KAIS EL MAY	MR MOHAMED GALLOUZI
JALLOUL KOURAICHI	MOURAD BEN KHELIFA	HEKMET BETITA
Mme ZINA CHIKHAOU EP ZEYRI	HABIB BAYOULI	DABBOUSSI BILEL
TAREK HAMEM	MLLE THOURAYA KSOURI	QUE NOUS OUVRENS ENSEMBLE LA PORTE DE L'ESPOIR
MAHJOUBA HAJRI	ABDELKARIM YACOB	SABRI ELHAMI
MONGI GUIMAJI	YVONNE BRION	AHMED KHALIFA AHMED AKRA
SEHAM ABOUSAUD	MOUSSA GADDOUR	MAHER HAJRI
AHMED KHRIMI	DORRA BEN TANFOUS	HASNA MEDDAH
TAHAR BEN NACEF	MAHMOUD BEN AMEUR	MOHAMED KEFI
MONGI GATTOUFI	HASSEN AROUA	AMEL SAYA
IMEN MRABET	MOURAD ABIDI	MEJDI MANSOUR
BELHSEN EL KLAII	JIHENE KEDIDI	NACEUR SALLAM
MOHAMED BEN FEIZA	NABIL NAFFAKHI	JAMEL GASMI
SABRIA BEN AMOR	RABEH MANEA	RIM AMDOUNI

Nom et Prénom	Nom et Prénom	Nom et Prénom
RADHIA BACCAR	BEN BENNANI MOUNIR	LASSAAD MECHE
ALI AYADI	MR SAHBI LEBIB	ITEB AIDI
EL HABIB CHOUCANE	NABIL HIZEM	ILYES ISSAOUI
MOHAMED ROKBANI	MOHAMED HALLOUL	FETHIA KOURAICHI
NAJLA BOUATAY	AMMAR SALHI	NERJES KHALFALLAH
RAMZI REKIK	AZIZA MZOUGHUI	MR ALI ALLANI
WALED AHMED MOHAMED AL OSTA	MOHAMED ALI NAJJAR	KHADOUJA NASRI
MR ABDALLAH FATNASSI	IMED BEGHIL	MOHAMED JAZIRI
IHEB KHARBECH	SALAH NASRALLAH	ANIS M'BARKI
MOHAMED B.BOUZAYENE RABAOUI	HAMZA HAJRI	MOHAMED MABROUK
FAYCEL BENKRIM	FARES BEN KHELIL	ABDALSASR.HASSN.S. AMHAMED
BOULBABA B.AROUSSI DHKAR	ZIED KOCHBATI	HALIMA BOUHALOUANE
SAMIR BEN SASSI	AFEF AYADI	JALEL BOUCHACH
KAMEL EL MECHERGUI	SOUAD KORBI	STE ATELIER 54 DECORATION
HECHMI ROMDHANI	MOHAMED HARROUCH	Mme HENYA MABROUKI EP ABDAOUI
MR HAMDI KHADHRAOUI	ISSAM DACHRAOUI	MARIAM BEN HAJ ALAYA
SAOUSSEN ESSID	Mr KAIES ET Mme ASMA BEN CHEIKH BELGACEM	BASSEM FADHLOUN
MORSI MSELMANI	ACHRAF EL AMRI	PATRICK GEORGES DUBOC
WALID BEDOUI	HEDI FERCHICHI	NADIA NAJEH
WALID MATOCHOVITZ	MONTASAR HACHICHE	NAOUEFL MHIRTHI
HAYET NEMRI	CHARIFA ZICH	ALI BEN AYED
ABDELFATEH ZAARAR	EL FERDAWS FOR INTERNATIONAL TRADING & CONSULTING	SONDOS YAHYAOU
ANIS ALAYA	OLFA GHACHEM	MR ABDELHAMID MEFTEH
TAHER ALBOUABIDI	YOUNES BRAHEM	KARIMA NAHDI
OLFA HAAMDI	MABROUKA HEBLANI	SYRINE AMDOUNI
MANEL HMAD	MOHAMED RADHOUEANE RABAH	Mlle WISSAL JAMELLI
FADHEL B.DHAOU JERI	FEHMI MISSAOUI	HEDI MAKHLOUF
SOUROUR AMDOUNI	Mme AYDA MALLAT	HALIMA CHATTI
ELBAHRI FRIH	MARZOUQUA ASSADI	Mlle SONIA BOUKAMCHA
MOHAMED AMEUR ZGUINA	MR ALA EDDINE KRAIEM	SAMI KORBI
FAOUZI SAYADI	MOHAMED JRIDI	ABDELKRIM ASSYOUDI
Mme NEJMA YAAKOUBI EP KAABI	MR MOHAMED JARRAY	IBTISSEM FARHAT ALI ABOUDAIYA
MOURAD QUERGHI	SAMI HAMROUNI BEN ALI	KAIS DRIDI
SEIFFEDDINE GAIEB	MOHAMED HASAN S- ABOBAKAR	MAHDI BEN HAJ
ASMA AYARI	HAYTHAM B. ABDELMAJID DRISSI	ABOLGASM. MOHAMED ISSA MALHS
MME WAFI ABDELLATIF	MONGI CHAHBANI	SALIHA EL HANCHI
RAOUF AROUAY	BOUTHAINA RAGOUBI	DAVIDE BETTI
EL MOULEDI SAIDANI	MR TAREK SEBRI	SAMIA JABALLAH
Mlle HENDA DHOUBI	Mlle HAJER AMARA	AMIRA BENT MOHAMED TRABELSI
ABDALLAH KOUKI	SANA SAADA	ALI BOUKTHIR
AHMED JARI	FEHMI MARNISSI	MOUNIR ABSI
ABDELHAMID GHOZZI	BADYE BEN HADJ YOUSSEF	SAMIR BEN GHANEM
Mlle AMAL MAHFOUDHI	MONCEF DHAOUADI	MAROUA HAMMAMI
ABDERRAZEK BEN SALEM	KHALIFA. SOLIMAN. ALI LATRASH	MOUFIDA BDOR
MR AHMED SADDAM	HAMDI HAMMAMI	ALI. ASHOUR. GRADA ABULGHASEM
Mme AMEL BOUGUILA EP ZRAMDINI	Mme KHAOUA ZGAYA EP BEN HASSINE	EMNA LABIDI MARZOUK
MAUD FLACHOT	KHLIFA SAMEH	Mme FATOUH SEBRI EP TAYAA
MOHAMED DAHECH EL GURJ	MOEZ BEN ABDALLAH	MOHAMED TOURABI
KARIM BEN SALAH	YAHIA GHOU	MOHAMED A -.M-. SALEM
TOURKIA DHOUBI	MEHDI BOUZOUITA	MOHAMED ALI MAJRI
TIJANI YAHYAOU	MOEZ LAFRAM	WIDED HALLOUMI
MONIA MEZDARI	ABASLAM A JOUMA AMHAMED	YOSRA BOURKHIS
AVICHA HATTAB	MOKHTAR OUACHEM	NEJIB B AMOR MAGHMOUDA
ELAASAD ELAOUISSI	TAREK HAMRAOUI	ABDELMAJID BEN MHENNI
YASSIA JBILI	FATMA BENT MED ABDERRAHIM	HEDI GUIZANI
HAYET SAGHROUNI	DHOUBA BEN AOUIA	AHMED MEHTEBI
MOHAMED WEL HAMMOUDA	MAROUANE AZZEBI	ABOULGASM AHMED. A HATWISH
ABOUELKACEM IBRAHIM ALI AYED	YOUSSEF DIOURI	RAFIKA KABAOU
Mme JIHEN HADEDDI EP AKERMI	MITRIDATE RENI MAVROTHALASSITIS	MR BECHIR TRABELSI
MME IMEN JOUAMAA	ASMA DAHMOUL	KHALED SALEM OMAR EZZAIYADI
MOHAMED REZGUI BERRICH	Mlle MAROUA NEBTI	COMBATTANTS LIBRES POUR LES REGIONS
MAKREM IDRIS	KAMEL TRABELSI	MR ACHREF SLITI
HASSINE DBICHI	RAFIKA ATTIA	Mlle AOUEF SEBRI
ALI BEN SLIMEN BEN KHOUJA	AKRAM MOUELHI	ABDULFATTAH INBAYA
ASMA LAROUSSI	AMOR MAHJOUB	SAMIR EL OUDI
ABDELFATTAH FETOUI	ABDALLA AHMED ABU KACEM ABUDAIA	WISSEM JEMLI
MOUNA IBRAHIM MEFTAH ABOUHELGA	AHMED ZAQUOT	MAHDI BELHADI
MR MOHAMED KHELIL	FAOUZIA SLIMAN ACHOUR ABOUDIA	TAREK MOUADEB

Nom et Prénom	Nom et Prénom	Nom et Prénom
AHMED CHEROUI MOHAMED AWLED ELHAJ	FARES AFEF	SAFIA BEN ELJIA EP GUERFALI
MOHAMED NCIR	ABDELKARIM AJAL	MOHAMED EL AMINE GUARRAOUI
ALI FARHAT	MONGI SOUSSI	TAREK SANS
WALID BEN HAMOUDA ZARROUK	SOCIETE AGRIMEA	JAMILA SLAIMI
OUM EL YEMEN ZAIIME	SABRINE ABED	SOFIENE LOUATI
Mme FAOUZIA BEN FADHL EP FALFOUL	FADHILA ABOUDAYA	MOHAMED TOUMI
DARDOURI WALID	SAIDA EL YOUNSI	ABDELMALEK AZRI
IMEN CHOUCHE	MOEZ AJMI	SOUAD ABOUDAYA
TALEL SAIDI	ALI SASSI ALI EL FARTASS	BAKKARI SAMI
SALEM SLIMAN ABODEYA	FAOUZI HABIB MASSAOUD ABASORRA	ALI HAMOUDA
HICHEM MOHAMED ZAMBIL	SAID BOUKHRIS HOUCINE ABOUZAKHAK	OMAR MOHAMED SALEM AL SININ
FATMA HAMROUNI EP FATHALLAH	AHMED IBRAHIM ALI AYED	MOHSEN ZOUAOUA
HAMADABDULGACEM.H.M HAMAD	ELJIA TAYACHI	MAHA LAAMARI MEHDOUTI
HAMED JAOUADI	TAREK CHEROUI MOHAMED AWLED ELHAJ	AHMED MOHAMED AYAD SHENTERI
MARWAN.M.A AGAL	MME AKIA DAHECH EPSE BAGANA	SOUFIEN FARHAT
ALAEDDINE EL AYARI	ABDALLAH MOHAMED ABDALLAH CHEBLI	SAID MOHAMED SAID OMAR
FOUZIA CHEROUI MOHAMED KHALIFA AWLED ELHAJ	SOULEMAN SALEM GOMA AHAMED	SAHBI MEKNI
MUSTAPHA ALI GRIFA	KARIM KHERAIEF	JAARFAR DENDOUNA
HAFIDHA MED ABDENNABI ALKIBE	CHIRAZ HAGARI	FATHIA BEN LAMINE EP SLIMENE
MOHAMED WALID TOUMI	TAHER AHMED ABOULKACEM AJAL	NAJET RSAISSI
SAID ALI SHIRI	ADEL SLIMAN ACHOUR ABOUDIA	AMEUR GUERFI
SASSI SALAH AHMED SLIMAN	MOHAMED AMINE KHELIFI	AICHA MOHAMED MOHAMED FERJANI
MOHAMED MASAUD.K AL RAMAH	WISSEM BEN HASSINE	NAJET HAMROUNI
ZOHAIER CHAMEKH	CHEMA LOUKIL	MR IBRAHIM AMARA
MAHMOOD.A.ABOALGASM AJAL	MOHAMED HABIB KEFI	RAFIKA AZOUZI
AIMEN. ABDO-LHAMID.A SWESSI	MESSAGE DE TUNISIE POUR LE MONDE	YOUSSEF KORBI
HACHEM SAHBI	Mlle KAOUTHER DHOUBI	M.KHALED OU MME DHOUBA
NABIL TBARKI	HABIBA DOUGGUI	MOSREF
NABIL MECHERGUI	FADILA. A . HUSSEIN ABUZUKHAR	FOUED REBAI
ALI SADEK BEN SALEM	JALILA TOUMIA	NARJES KHAYATI
MOHAMED BEN HABIB NEFFATI	KHALED MEFTHEH	MONGI LETAIEF
IMEDEDDINE BEN AMMAR	MAJID ARAISSIA	CHOKRI NEFFATI
SAMI BEN IBRAHIM TRABELSI	RACHID OTHMAN	STE EVER GREEN FASHION
MOHAMED SALAH	IBRAHIM AHMED ALI ALGIRGIT	KHALED BOURAOUI
IYED FAYALA	FONDATION POUR LA CITOYENNETE ET LEGALITE	MAHDI ELFUGI KHALIFA ABOULKACEM
NESSRINE LAHBIB	MOHAMED EL MONCEF ABASSIA	MALIKA ROUKHAMI EP. MANAI
KACEM BEN SALEM	HAMDI KHABOUCHE	HABIB OUEDDER
NACEUR IBRAHIM SLAMA	MAKREM NEFFATI	Zouheir GHRAMMI
Mme JEMILA METHNANI		Mr MAHER KHAMMARI



ASSURANCES BIAT

تأمينات بيات

شركة خفية الاسم رأس مالها 22.000.000 دينار
المقر الاجتماعي: عمارة تأمينات بيات، ضفاف البحيرة 2، تونس
المعرف الوحيد 0601492D

طبقا لأحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025، تنشر شركة تأمينات بيات قائمة أسماء الأشخاص الذين لديهم مستحقات ناتجة عن عقود التأمين على الحياة وعقود تكوين الأموال الذين لم يقوموا بأية عملية أو مطالبة أو نزاع في خصوص هذه المستحقات طيلة الخمسة عشر (15) سنة المنقضية.

وفي صورة عدم الإتصال بشركة تأمينات بيات قصد تسوية وضعيتكم قبل يوم 2026/12/31، فإنه سيتم تحويل المبالغ للحساب الجاري للخرينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي طبقا للفصل المذكور أعلاه.

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi de finances pour l'année 2025, la Compagnie d'Assurances BIAT publie la liste des personnes disposant de créances résultant de contrats d'assurance-vie et de contrats de constitution de capitaux, qui n'ont effectué aucune opération, réclamation ni contestation relative à ces créances au cours des quinze (15) dernières années écoulées.

À défaut de prise de contact avec la Compagnie d'Assurances BIAT en vue de régulariser votre situation avant le 31/12/2026, les montants concernés seront transférés au compte courant du Trésor ouvert auprès de la Banque Centrale.

IDENTITE	REFERENCE DU DOCUMENT OFFICIEL
Mme Aziza TRAD	N° CIN inconnu Bénéficiaire du contrat d'assurance vie épargne souscrit par le défunt Hedi CHALBI titulaire de la CIN N°****4058

2026R02373BCFA5